



**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DE L'ARTISANAT ET  
DU TOURISME**

Direction des Études, de la Programmation et de la Coopération/Direction de la Promotion du Commerce  
Extérieur

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DE LA PROMOTION  
DES SECTEURS PRODUCTIFS**

**Direction Générale des PPP**

Direction des PPP

***Avis de Pré-qualification***

**N°:2023-004/PPP**

**Objet: Projet PPP pour la conception, le financement, la mise en place et  
l'exploitation d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur**

## **1. Contexte du projet**

Le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie, par le biais du Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme (MCIAT), a l'intention de recruter un Opérateur en vue de la conception, le financement, la mise en place et l'exploitation d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE).

Le Guichet Unique pour le Commerce Extérieur(GUCE) sera une plateforme électronique qui permettra de dématérialiser toutes les procédures d'importation, d'exportation et de transit, en les rendant sans papiers et sans déplacement physique. En effet, les opérations import/export et de transit, nécessitent l'intervention de plusieurs entités publiques et privées (Département Ministériel concerné, Douanes, banques commerciales...) pour les réaliser. Cette démarche est très couteuse en termes de temps pour les opérateurs économiques car elle nécessite plusieurs déplacements vers les entités concernées. Afin de remédier à cela et ainsi accélérer les procédures d'import/export/transit, le GUCE aura pour objectif de centraliser en une seule plateforme électronique toutes les démarches nécessaires en les rendant sans déplacement physique et sans papiers.

En effet, la conclusion des accords de Bali sur la Facilitation des Échanges de l'OMC, dont la Mauritanie est membre, vise à impacter positivement les échanges transfrontaliers. Cela se traduit notamment dans son article 10.4 dénommé « Guichet Unique », qui encourage fortement les pays membres de l'OMC à mettre en place des guichets uniques pour le commerce transfrontalier en vue de fluidifier les échanges entre eux.

Le projet du GUCE vise donc à mettre un terme au système antérieur afin de moderniser l'administration et ses processus de formalités, dans lesquels les démarches entretenues pour les opérations relatives au commerce extérieur (Import-export-transit) étaient réalisées de manière très disparate. Ainsi permettre l'amélioration, l'efficacité et de la fluidité des procédures ainsi que des formalités de passage des marchandises aux postes frontières de la Mauritanie.

## **2. Type de PPP envisagé**

Le PPP concessif a été retenu comme étant le mode opératoire le plus adéquat à la réalisation du projet.

La rémunération du titulaire du contrat de PPP concessif sera assurée à compter de la mise en service de la plateforme par module de tarification sur les transactions. Les modalités de fixation des tarifs seront déterminées dans le cahier des charges.

Le Contrat sera d'une durée comprise entre 6 et 8ans en ce compris la phase de conception/réalisation qui ne devra pas dépasser 4 ans

La procédure de passation est celle de l'Appel d'Offres ouvert en deux étapes, précédé d'une pré-qualification.

Le titulaire du contrat constituera obligatoirement une société de projet de droit mauritanien dédiée uniquement

à l'exécution du contrat PPP, objet du présent avis de pré-qualification.

### **3. Périmètre du Projet et Description des tâches de l'opérateur privé**

L'opérateur privé sera chargé de développer et de mettre en œuvre un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur (GUCE) en Mauritanie. Le périmètre du projet comprend des objectifs techniques et des tâches spécifiques que l'opérateur devra accomplir.

#### **Objectifs techniques du projet :**

- Digitaliser toutes les procédures d'importation, d'exportation et de transit en Mauritanie.
- Créer une plateforme nationale unique pour rassembler tous les acteurs du commerce extérieur.
- Simplifier, harmoniser et standardiser les procédures, les données et les documents.
- Intégrer les nouvelles technologies dans l'administration et le domaine du commerce extérieur.
- Améliorer la transparence des procédures.

#### **Tâches spécifiques à accomplir :**

- Analyser le contexte existant et ses acteurs, à travers une série de réunions et de contacts avec le Ministère du Commerce et les autres partenaires.
- Développer et intégrer la solution technique, y compris la fourniture des codes sources et de la documentation technique.
- Réaliser la migration des données actuelles vers la nouvelle plateforme.
- Fournir des supports de formation pour la prise en main de la solution.
- Produire les rapports d'avancement sur le projet.
- Assurer un transfert de compétences progressif au profit des services de l'Etat qui sont concernés par le projet.
- Assurer l'exploitation du GUCE en tant que concessionnaire durant la période convenue.

**Les détails spécifiques de ces tâches seront précisés dans le cahier des charges qui sera fourni aux candidats présélectionnés dans le cadre de cette procédure. L'opérateur privé devra également prendre en compte la mise à disposition des locaux par l'Autorité Contractante, et la possibilité de prendre en location à sa charge des locaux provisoires pour démarrer son activité.**

### **4. Dossier de candidature**

Le MCIAT invite les candidats soumissionnant seuls ou en groupement et disposant des capacités techniques et financières à manifester leur intérêt pour la réalisation du projet décrit ci-dessus. Le dossier de candidature devra comprendre :

- Une lettre de candidature contenant **le courriel et le numéro de téléphone** de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement candidat. Elle devra être préparée conformément au modèle présenté à l'annexe1 du présent avis de pré-qualification.
- En cas de groupement candidat, un acte de groupement avec l'indication du chef de file. Tous les membres du groupement sont responsables solidairement.
- Une déclaration libre, signée par tous les membres du groupement, attestant que le candidat a pris connaissance des dispositions relatives à la fraude, à la corruption, aux conflits d'intérêt, à l'enrichissement illicite, à l'éthique professionnelle et à tout autre acte similaire, et qu'il s'engage à les respecter.
- Les attestations administratives justifiant que le candidat ou groupement n'est pas dans une situation d'incompatibilité et/ou d'exclusion.
- Les références pertinentes du candidat ou du groupement candidat à produire pour chaque entreprise membre du groupement candidat :
  - En matière de conception/réalisation des plateformes électroniques dédiées à la digitalisation des procédures import/export et de transit ;
  - En matière d'exploitation technique et commerciale des plateformes électroniques dédiées à la digitalisation des procédures import/export et de transit ;
  - En matière d'exécution des projets PPP (concessif ou à paiement public).

**Les candidats doivent impérativement fournir pour chaque référence une attestation de bonne exécution du maître d'ouvrage tant public que privé avec les coordonnées précises du chef de projet. Les projets non attestés par le maître d'ouvrage ne seront pas évalués. Les attestations en langues étrangères (i.e. autre que l'arabe ou le français) devront être traduites par un traducteur agréé. En cas de traduction, l'attestation de bonne exécution d'origine doit impérativement être présentée avec la version traduite. Faute de quoi, la référence y afférente ne sera pas évaluée.**

- Une note contenant une présentation du candidat (ou du groupement). En cas de groupement, la note devra également expliciter les raisons du choix de la composition du groupement (5 pages maximum);
- Les états financiers (comptes de résultat et bilans) des quatre derniers exercices (2019, 2020,2021,2022) audités et certifiés par un expert-comptable agréé. En cas de groupement, chaque membre devra présenter ses propres états financiers audités et certifiés.

**Les états financiers non certifiés par un expert-comptable ne seront pas évalués.**

**Admissibilité : Une candidature sera réputée comme complète, uniquement si l'ensemble des pièces listées ci-dessus sont transmises. L'Autorité Contractante se réserve la possibilité de demander des éclaircissements aux candidats.**

## 5. Méthode d'évaluation :

Les candidats seront sélectionnés selon les critères suivants :

- **Capacité technique (60 points)** : appréciée sur la base du nombre de références et leur pertinence au regard du Projet (similarité technique, nature des prestations, localisation géographique).
- **Capacité économique et financière (40 points)** : appréciée sur la base des capacités financières des candidats, notamment selon le Chiffres d'Affaires (CA) du Candidat rapporté au CA du contrat objet du Projet et les ratios clés d'analyse financière des comptes du Candidat.

Seuls les candidats qui obtiennent un nombre de points supérieur à 30 pour le critère de la capacité technique et à 20 pour le critère de la capacité économique et financière seront préqualifiés dans la limite de six candidats

## 6. Procédure de passation

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert en deux étapes précédées d'une pré-qualification, objet du présent Avis, conformément aux dispositions des articles 28 et suivants du décret n°2021-115 du 30 juin 2021 portant application de la Loi 2017-006 modifiée par la Loi 2021-006 relative au Partenariat Public-Privé.

Une même personne juridique ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

Une liste de candidats qui ne saura être **inférieure à 4 ou supérieure à 6** sera arrêtée à la suite de la procédure de pré-qualification, conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi 2017-006 modifiée par la Loi 2021-006 relative au Partenariat Public-Privé.

Seuls les candidats présélectionnés au titre de la présente procédure de pré-qualification pourront soumissionner dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert en deux étapes prévues pour l'attribution du contrat. Les candidats admis seront invités à soumettre des offres techniques et financières dans les conditions et selon les modalités qui seront indiquées dans le règlement de consultation joint au dossier de consultation.

Le mandataire d'un groupement candidat ne peut pas être modifié entre la pré-qualification des candidats et la remise de leurs offres. Les conditions d'évolution des candidatures en cours de procédure de passation du contrat de partenariat concessif objet du présent avis seront précisées dans le règlement de consultation.

## 7. Situations d'exclusion ou d'incompatibilité

Les candidats (y compris chaque membre du groupement) se trouvant dans une des situations ci-après indiquées ne seront pas présélectionnés :

- Les personnes en liquidation judiciaire ou en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale  
Délivrée par l'autorité judiciaire compétente.
  - Les personnes qui sont frappées de l'une des interdictions ou d'échéances prévues par les textes en vigueur, notamment le code pénal, le code général des impôts, le code du travail et la loi sur la sécurité sociale.
- Les personnes en situation irrégulière vis-à-vis d'une administration fiscale ou sociale qui n'ont pas souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou à défaut de règlement, constituent des garanties jugées suffisantes par le comptable public chargé du recouvrement et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement de créances publiques.
- Les personnes en situation irrégulières vis-à-vis de la caisse nationale de sécurité sociale ou avec un régime particulier de prévoyance sociale.
- Les personnes susceptibles d'être sujettes à un conflit d'intérêt.
  - Les personnes ayant fait l'objet d'une décision d'exclusion temporaire ou définitive parce qu'ayant été reconnues coupables d'infraction par une décision de justice en matière pénale, fiscale et sociale ou par une décision de l'autorité de régulation des marchés publics. L'exclusion s'applique aussi à la personne morale dirigée ou dont le capital social est détenu en majorité par des personnes mentionnées au présent paragraphe.
- Les personnes qui représentent plus d'un candidat dans une même procédure de passation.

Il est précisé que les entreprises peuvent justifier qu'elles ne sont frappées d'un cas d'incapacité ou d'exclusion à travers **les pièces administratives**.

## **8. Droits de l'autorité contractante**

L'autorité contractante se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

L'autorité contractante se réserve le droit, aussi et à tout moment avant la date limite de dépôt des dossiers, d'introduire des modifications. Elle procédera, si nécessaire, à la publication d'un avis rectificatif sans changer l'objet du présent l'avis.

## **9. Dépôt des candidatures**

Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier en cinq (5) exemplaires en version papier : une (1) version originale et quatre (4) copies ainsi qu'une (1) version numérique sur un support clé USB.

Les dossiers doivent être envoyés **sous pli fermé et anonyme** déposés contre récépissé, au plus tard le **27/07/2023** à 12h GMT à la Direction des Études, de la Programmation et de la Coopération du Ministère Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme à l'adresse suivante :

Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme, Nouakchott, Tevragh-Zeina BP : 182

4ème Étage/Immeuble DAMANE : Nouakchott

Pays : République Islamique de Mauritanie Numéro de téléphone :0022243001031

Les horaires de dépôt des candidatures sont :

- Du lundi au jeudi :de 8h à17h
- Le vendredi : de 8h à12h

Le dossier comportera la mention : « *À l'attention de l'unité de gestion en charge de la passation du contrat PPP relatif au Projet pour la conception, financement, mise en place et exploitation d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur.* »

**Il est indiqué à l'attention des candidats que:**

- **En cas de différences entre les copies et l'original, l'original fera foi.**
- **Les plis qui ne sont pas anonymes et qui portent un signe distinctif qui puisse identifier le candidat seront rejetés.**
- **Les dossiers transmis par voie électronique seront rejetés.**
- **Les dossiers déposés ne peuvent pas faire l'objet d'un retrait.**
- **Les dossiers déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis des candidats seront rejetés.**

Toutes les informations et tous documents qui seront fournis par les candidats doivent être en langue arabe ou française. Des informations peuvent être fournies dans une autre langue, mais elles devront être accompagnées d'une traduction certifiée.

**10. Ouverture des dossiers**

L'ouverture des plis sera organisée le **31/07/2023** à 11h, et sera présidée par le président de l'Unité de gestion du projet à l'adresse suivante :

Nouakchott, Tevragh-Zeina BP : 182

4èmeÉtage/Immeuble DAMANE : Nouakchott

Pays : République Islamique de Mauritanie

**Les représentants des candidats pourront assister à l'ouverture des plis.**

Un procès-verbal d'ouverture des dossiers sera établi par l'unité de gestion de projet et sera publié sur le site du MCIAT et le site dédié aux Partenariats Public-Privé en Mauritanie.

### **11. Notification et recours**

Après l'analyse des candidatures, le MCIAT publiera les noms des candidats pré-qualifiés sur les sites visés à l'article 14 ci-dessous. Les candidats pré-qualifiés seront ensuite invités à présenter leurs offres techniques et financières.

Tout candidat non retenu qui constatera un manquement aux principes fondamentaux de la commande publique pourra introduire un recours auprès de la Commission de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Le recours devant la Commission de règlement des différends de l'ARMP s'effectue dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification du rejet de l'offre du candidat. La Commission statuera dans un délai n'excédant pas trente (30) jours.

La décision de la Commission de règlement des différends peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative compétente. Le recours devant le tribunal n'est pas suspensif.

### **12. Frais de candidature**

Chaque candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son dossier de pré-qualification.

### **13. Demande d'informations**

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au plus tard le 24/07/2023 aux adresses électroniques suivantes :

[daha@ppp.mr](mailto:daha@ppp.mr) ; [abderahim@ppp.mr](mailto:abderahim@ppp.mr) ; [sc@ppp.mr](mailto:sc@ppp.mr) ; [tama.maouloud@ppp.mr](mailto:tama.maouloud@ppp.mr) ; [daguisset@gmail.com](mailto:daguisset@gmail.com) ; [Lemine@live.fr](mailto:Lemine@live.fr), [k.ahmed@ppp.mr](mailto:k.ahmed@ppp.mr).

**Les demandes d'informations qui ne seront pas formulées par courriel et à toutes les adresses indiquées ci-dessus ne seront pas traitées par l'administration.** Toutes les demandes d'informations dans le cadre de la présente procédure doivent être communiquées en arabe ou en français.

Les questions et réponses seront publiées sur le site internet : [www.ppp.gov.mr](http://www.ppp.gov.mr)

### **14. Publication**

**Le présent avis est publié sur les sites suivants:**

<https://www.commerce.gov.mr/fr/>  
[www.ppp.gov.mr](http://www.ppp.gov.mr)  
[www.beta.mr](http://www.beta.mr)  
[www.dgmarket.com](http://www.dgmarket.com)

## **Annexe1: Modèle de lettre de candidature**

*[papier à en-tête du Candidat indiquant son adresse postale, ses numéros de téléphone et son adresse électronique]*

Date:.....

A: Monsieur le Président de l'unité de gestion en charge de la passation du contrat PPP relatif au projet de la conception, financement, mise en place et exploitation d'un Guichet Unique pour le Commerce Extérieur

### **OBJET: AVIS DE PREQUALIFICATION RELATIF AU PROJET DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE POUR LA CONCEPTION, FINANCEMENT, MISE EN PLACE ET EXPLOITATION D'UN GUICHET UNIQUE POUR LE COMMERCE EXTERIEUR**

Messieurs,

Nous soussignés, \_\_\_\_\_ dûment autorisés à agir en qualité de représentants du candidat/groupement .....(ci-après dénommé «...»), déclarons par la présente faire acte de candidature en vue d'être pré-qualifiés comme soumissionnaires au titre du projet de Partenariat public-privé visé en référence.

Nous déclarons avoir pris connaissance de l'avis de pré-qualification concernant le dit Partenariat Public-Privé et présentons ci-joint l'ensemble des pièces qui y sont sollicitées.

Ces documents sont complets et véridiques, ce que nous attestons par la présente.

Nous autorisons par la présente l'unité de gestion, à effectuer toutes recherches ou enquêtes destinées à vérifier les déclarations, documents et renseignements fournis dans le cadre de la présente candidature.

En faisant acte de candidature :

- a. Nous déclarons accepter les termes de l'avis de pré-qualification;
- b. Nous remplissons tous les critères d'éligibilité :
  - Nous avons la capacité légale de nous engager contractuellement ;
  - Nous ne sommes pas insolvable, ni en redressement judiciaire, ni en liquidation des biens, ni en faillite, ni frappé d'une mesure temporaire ou définitive d'interdiction de participer à des commandes publiques dans notre pays d'origine ou en Mauritanie.
  - Plus particulièrement, nous attestons sur l'honneur que nous ne sommes dans aucune des situations d'incompatibilité ou d'exclusion.

- c. Nous déclarons que toute la documentation et les informations que nous avons communiquées à l'Etat dans le cadre de la présente procédure de pré-qualification sont exactes et véridiques ;
- d. Nous déclarons être informés que les offres faites par les candidats pré-qualifiés seront soumises, lors de leur dépôt, à la vérification des renseignements fournis au titre de la pré-qualification;
- e. Nous acceptons que l'unité de gestion se réserve le droit d'annuler la procédure de pré-qualification et de rejeter toutes les candidatures sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

Les documents joints à la présente lettre de candidature sont les suivants:[...]

[...]

[...]

[...]

[...]

Le soussigné certifie que les déclarations et renseignements fournis dans ce dossier de candidature sont complets, authentiques, véridiques et corrects à tous égards.

Nom et fonction de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	
Courriel et numéro de téléphone de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	
Signature de la personne habilitée à représenter le candidat/groupement	